

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 14 décembre 2023
Délibération n°2023-28

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 11
Représentés : 1

Votes :

Pour : 12
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 8 décembre 2023 (par mail)
Date d'affichage de la convocation : vendredi 8 décembre 2023

Présents : Thierry AILLAUD, Pierre AMALOU, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Gaëlle ROUX-MENON, Jean-Michel CLAREY, Claudie BERARD, Bernard TREMOULET, Yves LEBORGNE, Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL

Absents : Séverine RAMON

Absents excusés : Valérie GROS

Pouvoirs : Valérie GROS à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Jean -Michel CLAREY

Subventions aux associations

Thierry AILLAUD, adjoint au Maire en charge des Festivités, des Associations et de la communication rappelle l'attribution de 16 200 euros accordés à différentes associations lors du vote du budget 2024 de la collectivité (délibération 2023-07 du 13/04/2023).

En raison de différents projets survenus en cours d'années, il propose d'attribuer la somme de 150 € à trois nouvelles associations :

- L'association « Tigana contre les maladies orphelines » dans le cadre de l'action solidaire appelée « Les maires à vélo » avec le soutien de l'Association des maires de l'Hérault (AMF34).
- L'association « Nos amis les chats 34 » en faveur de leur action soutenue pour les chats errants de la commune,

- L'association DIVEARTHITY en soutien au voyage en Antarctique de Charlotte Francesiaz dans la cadre du programme Homeward Bound.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- de verser la somme de 150 euros à chacune des associations citées.
- D'autoriser Le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- D'inscrire ces sommes au budget 2023 de la commune au compte **6574**.

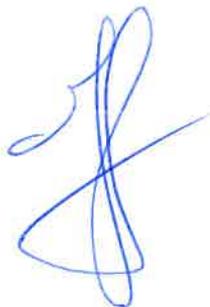
Fait à ARGELLIERS, le 15/12/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le

Le Secrétaire
Jean-Michel CLAREY



Le Maire
Pierre AMALOU

